

Informations générales

Sujets	Précisions
<p>Production d'un guide sur l'exercice de la chiropratique en période de déconfinement</p>	<p>Nous souhaitons vous rappeler que nous travaillons actuellement sur la production d'un guide de procédures et recommandations pour la reprise des activités en contexte de déconfinement. Ce guide vous informera quant au matériel nécessaire à posséder en clinique ainsi qu'aux mesures à entreprendre lors des traitements en présentiel. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) vient tout juste de publier des "Recommandations intérimaires concernant les soins thérapeutiques en cabinet privé". Nous en sommes à l'analyser afin d'éclairer la rédaction de notre guide.</p>
<p>Chiropratique et santé mentale</p>	<p>Nous reconnaissons que le confinement et la diminution des services chiropratiques peuvent avoir un impact psychologique sur certains patients. Certains peuvent devenir plus anxieux ou dépressifs en raison de la combinaison des impacts de ces deux éléments liés à la pandémie. Le gouvernement a d'ailleurs fait plusieurs interventions récentes quant à l'importance de se préoccuper de la santé mentale de la population.</p> <p>Un des rôles du chiropraticien est d'éduquer et de rassurer ses patients par rapport à leur condition neuromusculosquelettique lorsque celle-ci les inquiète. L'efficacité de ces interventions est d'ailleurs répertoriée dans la littérature scientifique. C'est pourquoi il est important d'assurer le suivi de ses patients d'abord en téléconsultation, ou en présentiel lorsque cela est justifié. Les bienfaits d'un suivi par un docteur en chiropratique ne sont pas uniquement liés aux ajustements. Un simple appel peut souvent faire une grande différence.</p> <p>Certains patients souffriront toutefois de détresse psychologique. Comme vous le savez, le traitement des troubles mentaux n'entre pas dans le champ d'exercice des chiropraticiens. À titre de professionnel de la santé, vous avez l'obligation morale et déontologique de référer sans délai ces patients aux professionnels possédant les compétences en la matière.</p> <p>Nous vous encourageons donc à prendre soin de vos patients, même à distance, en effectuant un suivi régulier auprès d'eux et</p>

	<p>en les référant au professionnel adéquat selon leur besoin. Vous pouvez d'abord tenter de rassurer et de conseiller votre patient sur sa condition neuromusculosquelettique par téléconsultation. Si vous évaluez que ce plan d'action ne convient pas à l'ensemble de ses besoins, vous pouvez le référer vers les bonnes ressources. Nous vous invitons à consulter la page « Aller mieux en contexte de pandémie (COVID-19) » et à la partager avec vos patients qui souffrent de détresse psychologique. Vous trouverez aussi sur cette page de multiples ressources d'aide que vous pourrez fournir à vos patients.</p>
--	---

Activités de l'Ordre

Sujets	Précisions
Fermeture des bureaux de l'Ordre	Nous tenons à vous aviser que les bureaux de l'Ordre seront fermés le vendredi 15 mai ainsi que le lundi 18 mai.